



INFORMATION SUR LES FRAIS D'HOSPITALISATION

Par **CLAUDE**, le **24/09/2008** à **17:36**

Mon frère n'a plus droit à l'assedic, n'a aucune couverture sociale et ne touche pas de R.M.I. car il ne veut faire aucune démarche administrative. Si un jour il doit être hospitalisé qui devra payer les frais d'hopitaux?

Par **Patricia**, le **24/09/2008** à **18:48**

Bonsoir,

Une personne qui n'a aucune couverture sociale, devra prendre à sa charge tous ses frais médicaux...

Il faut qu'il fasse une demande de RMI pour bénéficier de la CMU (Couverture Maladie Universelle).

Mon conseil, essayez de le convaincre ou de lui demander d'aller voir une assistance sociale qui l'aidera dans ses démarches.

Consultez le service social de votre mairie.

Cordialement